

**OPAH Renouvellement Urbain
des quartiers anciens de Sète :
Quatre Ponts (Île Sud), St Louis, Révolution
2011 - 2016**



propriétaire bailleur

documents à fournir pour le montage du dossier de demande de subvention

Dans tous les cas,

- L'imprimé de demande de subvention ANAH signé
- Le plan prévisionnel de financement ANAH signé
- La convention et l'imprimé d'engagement du bailleur signés
- 2 Relevés d'Identité Bancaire (**original**) au nom du bénéficiaire de la subvention
- Une attestation notariée de propriété (**original, récente de moins de 3 mois**) ou une copie du titre de propriété pour les immeubles acquis depuis moins de 3 mois
- Les plans et croquis détaillés, AVANT et APRES TRAVAUX, avec désignation des parties où sont exécutés les travaux, les surfaces et hauteurs sous plafond.
- Les devis détaillés descriptifs et estimatifs des travaux, datés, présentés par des entreprises inscrites au registre du commerce ou au répertoire des métiers mentionnant impérativement :
 - ° l'adresse du chantier et le nom du bénéficiaire
 - ° le n° d'inscription de l'entreprise au registre du commerce ou au répertoire des métiers
 - ° les quantités et prix unitaires pour chaque poste (fourniture et main d'œuvre)
 - ° le coût des travaux H.T. et T.T.C.
 - ° les devis doivent présenter les travaux, logement par logement et parties communes à part

Nota : Les travaux d'isolation sont recevables par l'ANAH sous réserve qu'ils respectent les exigences de performance techniques suivantes :

Isolation des parois opaques donnant sur l'extérieur :

coef. R de l'isolant pour planchers bas sur sous-sol, vide sanitaire ou passage ouvert	R ≥ 3 m2.K/W
coef. R de l'isolant pour murs en façade ou en pignon	R ≥ 3,7 m2.K/W
coef. R de l'isolant pour toitures-terrasses	R ≥ 4,5 m2.K/W
coef. R de l'isolant pour planchers de combles perdus	R ≥ 7 m2.K/W
coef. R de l'isolant pour rampants de toiture et plafonds de combles	R ≥ 6 m2.K/W

Isolation des parois vitrées donnant sur l'extérieur :

menuiserie bois	Uw ≤ 1,6 W/m2.K
menuiserie métal	Uw ≤ 1,8 W/m2.K
menuiserie pvc	Uw ≤ 1,4 W/m2.K

- Le devis d'honoraires du maître d'œuvre professionnel, lorsque son intervention est requise par la réglementation
 - Une évaluation énergétique du ou des logements concernés permettant de connaître leur consommation conventionnelle en Kwhep/m2.an et leurs étiquettes "Energie" avant travaux et projetée après travaux.
- Selon le cas,**
- Les autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux :** déclaration préalable, permis de construire (à déposer par vos soins auprès des services de l'urbanisme de la mairie)

Personne morale :

- La copie des statuts mis à jour
 - Un justificatif de déclaration d'existence (K bis, déclaration en préfecture, ...)
- Désignation d'un mandataire** (obligatoire quand la propriété est partagée entre plusieurs personnes)
- Procuration mandatant la personne habilitée à remplir et signer la demande et à prendre tous les engagements auxquels l'aide est subordonnée
 - Procuration spécifique désignant la personne habilitée à percevoir les fonds
 - copie du mandat de gestion quand le mandataire est un professionnel (administrateur de biens, gérant)

**Pour plus de renseignements, InSitu est à votre disposition
14 rue de la Peyrade 34200 SETE
tel . 04 67 74 16 19 - opah-ru-sete@wanadoo.fr
réception du public, le mercredi de 9 h 30 à 12 h 30 et sur rendez-vous**

Cette liste n'est pas exhaustive, elle peut être complétée par d'autres documents nécessaires à l'instruction du dossier

Thau Agglo- OPAH Renouvellement Urbain des quartiers anciens de Sète 2011 - 2016

InSitu - liste des pièces PB - demande de subvention (février 2014)